

Délégation Finistère Nord

6 rue - straed Pen ar Creac'h

29200 Brest

02 98 01 05 45

finistere@eau-et-rivieres.org

Madame Michelle LE DU
Commissaire enquêteur
Hôtel de ville
Le Bourg
29690 BRENNILIS

A Brest, le 4 novembre 2021

Objet : Remarques de l'association Eau & Rivières de Bretagne
apportées à l'enquête publique concernant le projet de redéfinition du
périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Venec

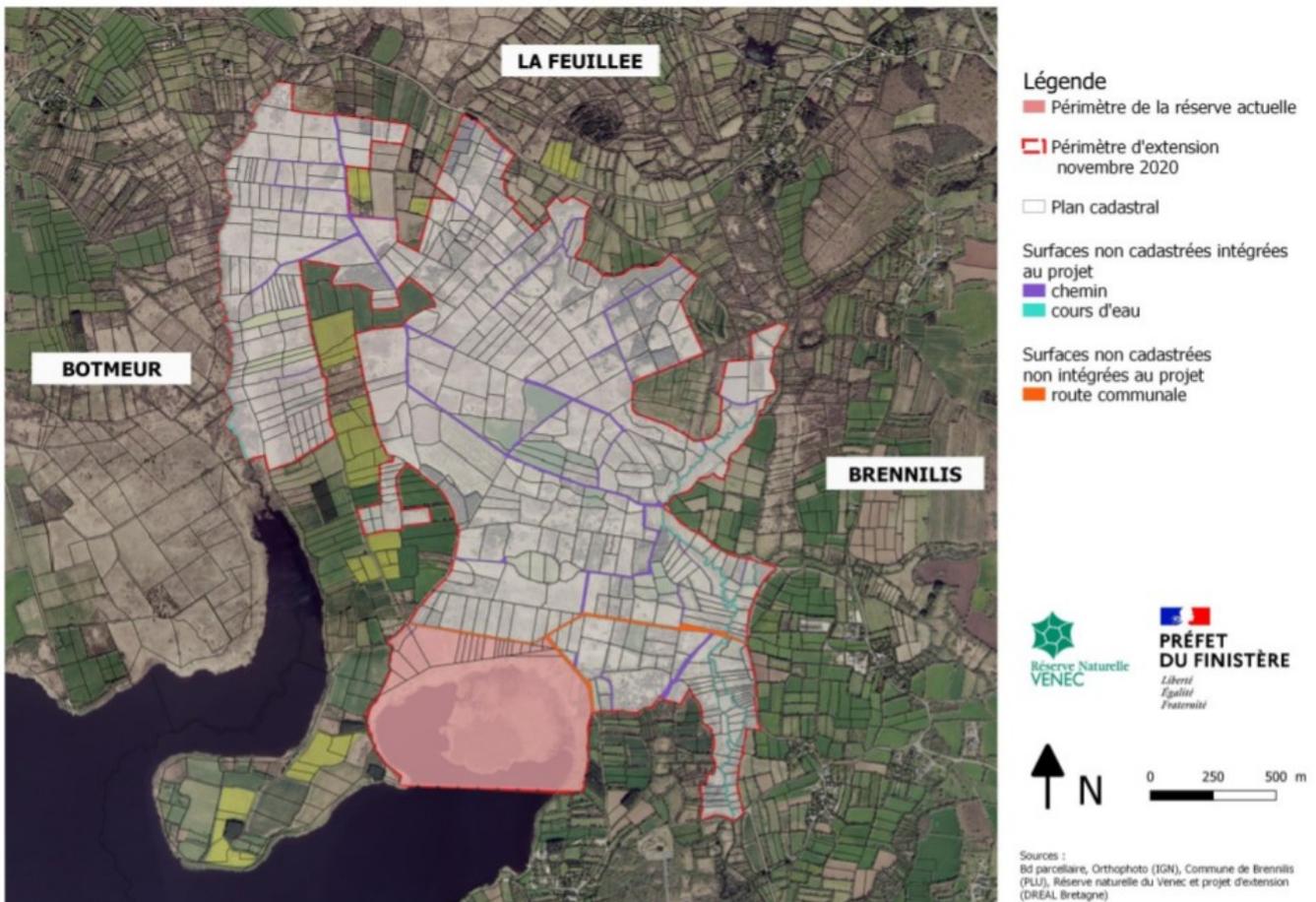
Madame,

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 11 décembre 2018) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral renouvelé le 29 mars 2013). Eau & Rivières de Bretagne a examiné le dossier concernant le projet de redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Venec .

L'actuelle Réserve naturelle nationale du Venec (RNN), créée par décret le 9 février 1993, s'étend sur 47 ha des Monts d'Arrée, englobant la tourbière bombée du Venec et ses abords. La mise en réserve associée à des opérations de gestion ont permis le maintien de la tourbière (menacée, rappelons le, par un projet d'exploitation industrielle de la tourbe) et la protection d'une biodiversité tout à fait particulière (Damier de la succise, Sphaigne de la Pylaie, Sphaigne d'Austin, Lycopode inondé, Vipère péliade, Rossolis à feuilles rondes, Loutre d'Europe, Bruant des roseaux...).

La richesse et la continuité des habitats naturels dépassent néanmoins les limites de la réserve actuelle et assurent la connexion entre la tourbière et les autres espaces de landes et tourbières des Monts d'Arrée, constituant ainsi un réservoir de biodiversité d'importance régionale reconnu dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. La présence de 6 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire (landes humides, tourbières de pentes et prairies humides à molinie) mais aussi d'un maillage bocager et de talus anciens justifient le projet l'extension de la RNN Venec.

Le projet d'extension a fait l'objet d'une concertation préalable riche et étalée dans le temps, permettant aux acteurs locaux de participer activement au projet : services de l'État, collectivités, chasseurs, scientifiques, associations de protection de la nature, agriculteurs, sylviculteurs et propriétaires avant une réunion publique en juin 2019. Il ressort de cette phase concertation préalable une adaptation du projet aux réalités de terrain par la modification du périmètre proposé initialement (exclusion de 6 parcelles agricoles situées en périphérie) et de la réglementation proposée.



Eau & Rivières de Bratgne apporte son soutien au projet de nouveau périmètre de la réserve naturelle - superficie d'environ 334,1 ha, dont 326,6 ha de parcelles cadastrées, 6 ha de chemins et délaissés et 1,5 ha de cours d'eau – ainsi qu'à son projet de réglementation dans la mesure où celui-ci a fait l'objet d'une large concertation locale.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

**LE DÉLÉGUÉ TERRITORIAL FINISTÈRE NORD
D'EAU ET RIVIÈRES DE BRETAGNE**

LAURENT LE BERRE